



PROTOCOLE D'ACCORD

Activité d'Aéromodélisme



Le Service de la Navigation Aérienne

Région Nord

L'Organisme de Contrôle

de LILLE-LESQUIN

L'Association Aéromodéliste

et

Les Avionneux de WAVRIN



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord

Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste

«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 2/17

Page laissée intentionnellement blanche



0 - GESTION DU DOCUMENT

0.1 TABLE DES MATIERES

0 - GESTION DU DOCUMENT	3
0.1 TABLE DES MATIERES	3
0.2 CONCEPTION	4
0.3 DOCUMENT ABROGE	4
0.4 APPROBATION ET MISE EN APPLICATION	5
0.5 LISTE DE CONTROLE.....	6
0.6 DIFFUSION DU DOCUMENT	7
0.6.1 Diffusion Aviation Civile	7
0.6.2 Diffusion Association «Les Avionneux de Wavrin»	7
1 – GÉNÉRALITÉS	8
1.1 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	8
1.2 DENOMINATION DES ORGANISMES CITES	8
1.3 OBJET.....	8
1.4 DOMAINE D'APPLICATION.....	8
1.5 DUREE DE VALIDITE.....	9
1.6 MISE A JOUR ET DENONCIATION	9
2 – DEFINITIONS ET ABBREVIATIONS	10
3 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ	11
3.1 DEFINITION DE L'ACTIVITE D'AEROMODELISME	11
3.2 ENVIRONNEMENT AERONAUTIQUE.....	11
3.3 PROCEDURES D'EXECUTION	11
3.3.1 Annonce et exécution de l'activité.....	11
3.3.2 Conditions météorologiques et Rappels VFR/Sécial.....	11
3.3.3 Contraintes de Circulation Aérienne	12
3.3.4 Obligations du pilote de l'aéromodèle	12
3.3.5 Précautions et dispositions particulières encadrant l'activité.....	12
3.3.5 Fin de l'activité	13
3.4 EVENEMENTS DE SECURITE.....	13
4 – MOYENS DE LIAISON	14
4.1 COORDONNEES DES PARTIES SIGNATAIRES	14
4.2 PROCEDURES DEGRADEES.....	15
5 - CARTOGRAPHIE	16
5.1 POSITIONNEMENT DE L'ACTIVITE DANS LA CTR.....	16
5.2 VUE AERIENNE.....	17



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord
Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste
«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 4/17

0.2 CONCEPTION

	NOMS	FONCTION	DATE	SIGNATURES (1)
Rédaction Modification	Alexandre ENGEL	Le Chef de la Subdivision Contrôle de la CA Aéroport et CCA de Lille	29 FEV. 2012	Le Chef de la Subdivision Contrôle de la Circulation Aérienne de Lille-Lesquin A. ENGEL
Diffusion	Denis FABRE	Secrétaire de l'Association Les Avionneux de Wavrin	30-3-2012	 FABRE
Vérification	Alain GENIA	Chef du Service Exploitation SNA/Nord	29/2/2012	Le Chef du Service Exploitation A. GENIA
	Patryk CLIQUENNOIS	Président de l'Association Les Avionneux de Wavrin	20/07/2012	

(1) : la case « Signature » est obligatoire sur le document papier. Pour les documents gérés et diffusés de manière électronique, le responsable de la diffusion du document doit s'assurer de la mise à disposition de la version approuvée.

Version	1.0 (2012)
Statut	APPROUVE

0.3 DOCUMENT ABROGE

Aucun, il s'agit d'une création.



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord
Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste
«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 5/17

0.4 APPROBATION ET MISE EN APPLICATION

Le présent Protocole d'Accord, établi en quatre exemplaires originaux, prend effet le 20/03/2012.

Lesquin le *19 mars 2012*

Wavrin le *20/03/2012*

Le Chef du Service de la Navigation Aérienne
Région NORD

Association Les Avionneux de Wavrin
Le Président,

Gervais GAUDIERE

Patryk CLIQUENNOIS



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord

Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste

«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 7/17

0.6 DIFFUSION DU DOCUMENT

0.6.1 Diffusion Aviation Civile

Version papier = **P**

Version électronique = **E**

DESTINATAIRES	NOMBRE
Tour de Contrôle Aéroport de LILLE-LESQUIN	1P
Instructeurs Circulation Aérienne LILLE	1E

COPIES POUR INFORMATION	NOMBRE
Chef SNA	1E
Responsable SMI	1E
Chef du Service Exploitation	1E
Chef de Subdivision Contrôle	1P+1E
Chef de Subdivision Instruction	1E
Chef de Subdivision Qualité de Service/Sécurité	1E
Chef de Subdivision Etudes/Environnement	1E
Délégation Nord Pas-de-Calais	1P+1E
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord	1P
BEP CRG/NO	1P

Document consultable sur :

- Réseau local :

<L:\SE\CTL\SUBCTL\LOA\PRT\EXT\>

- Sauvegarde GEODE (Gestion et Organisation de la Documentation Electronique) identification par login-mot de passe **WMCBDDQWBY** :

<http://geode.dсна.aviation:8080/alfresco/faces/jsp/login.jsp>

0.6.2 Diffusion Association «Les Avionneux de Wavrin»

VERSION PAPIER = **P**

VERSION ELECTRONIQUE = **E**

DESTINATAIRES	NOMBRE
Patryk CLIQUENNOIS, président	1P

COPIES POUR INFORMATION	NOMBRE
Denis FABRE, secrétaire	2P+1E



D S N A

Service de la
Navigation
Aérienne Nord**Protocole d'Accord****Organisme de Contrôle LILLE****Association Aéromodéliste****«Les Avionneux de Wavrin»**Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 8/17

1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Arrêté du 21 décembre 2009 (*NOR* : DEVA0927039A), publié au Journal Officiel de la République Française le 12 janvier 2010, relatif aux conditions d'insertion et d'évolution dans l'espace aérien des aéronefs civils ou de la défense non habités.

Arrêté du 28 octobre 2008 (*NOR* : DEVA0826097A), publié au Journal Officiel de la République Française le 11 novembre 2008, relatif à la gestion des fréquences de l'aviation civile.

1.2 DENOMINATION DES ORGANISMES CITES

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord	DSAC/N
Délégation Nord Pas-de-Calais	D/NPdc
Service de la Navigation Aérienne Nord	SNA/N
Organisme de Contrôle de Lille	LILLE
Association Aéromodéliste « Les Avionneux de Wavrin »	LAW

1.3 OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir les conditions d'exécution de l'activité d'aéromodélisme située sur la commune de Wavrin (59).

Ce protocole est conclu entre le SNA/N et l'association LWA dont le siège social est sis sur la commune de Wavrin (59), 22 rue Pierre Brossolette Chez M. Henry DELCROIX.

1.4 DOMAINE D'APPLICATION

Ce protocole s'applique à tous les pilotes d'aéromodélisme, membres de l'association ou à leurs invités membres temporaires utilisant le site de l'activité d'aéromodélisme.

Il incombe aux responsables de l'association de porter les présentes conditions à la connaissance de tous les pilotes souhaitant utiliser le site.

Ceux-ci restent néanmoins tenus de consulter les publications d'information aéronautiques temporaires, notamment celles liées à l'Aéroport de LILLE (NOTAM ou SUP AIP) pouvant affecter l'activité en question.

Ce protocole est établi en application des règles de l'air et de l'Arrêté mentionné supra. Elles ne peuvent en aucun cas être interprétées de façon contradictoire par rapport à la réglementation française et ne couvrent pas les évolutions organisées lors de manifestations publiques qui sont régies par l'arrêté du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes (la Circulaire du 23 novembre 1987 relative aux présentations publiques étant abrogée).



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord

Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste

«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 9/17

1.5 DUREE DE VALIDITE

La durée de validité de ce protocole est de 1 an à compter de la date de mise en application. Sauf dénonciation de l'une des parties cosignataires, il est reconduit annuellement par entente tacite.

1.6 MISE A JOUR ET DENONCIATION

Les modifications et mises à jour doivent recevoir l'accord écrit de tous les cosignataires du protocole. Les amendements ou modifications au présent protocole sont portés, après accord des parties, sur la liste de contrôle.

La dénonciation de ce protocole doit être signifiée à toutes les parties cosignataires avec un préavis minimum de 1 mois, délai pendant lequel une réunion peut être organisée.

La partie dénonciatrice doit exposer les motifs de cette dénonciation, une étude sur les solutions envisageables sera alors menée afin de garantir l'activité.

En cas de dissolution de l'Association, le protocole est dénoncé à compter de la réception de l'information par le SNA/N qui effectue la publication appropriée.



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord

Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste

«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 10/17

2 – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

	FRANÇAIS	ANGLAIS
AEM	AEroModélisme	Model aircraft flight
AIP	publication de l'information aéronautique	Aeronautique Information Publication
AMSL	au-dessus du niveau moyen de la mer	Above Mean Sea Level
ASFC	au-dessus de la surface	Above SurFaCe
CTR	zone de contrôle	ConTRol zone
EAC	Espace Aérien Contrôlé	Controlled airspace
ft	pied	feet
LFQQ	indicateur d'emplacement Lille-Lesquin	Location indicator
NOTAM	avis aux navigateurs aériens	NOTice to AirMen
PRT	PRoTocole	protocol
PSN	position	PoSition
RDA	Règles De l'Air	Air rules
SUP AIP	SUPplément AIP	AIP supplement
SR-SS	lever/coucher de soleil	Sun Rise-Sun Set
VFR	règles de vol à vue	Visual Flight Rules



D S N A

Service de la
Navigation
Aérienne Nord**Protocole d'Accord****Organisme de Contrôle LILLE****Association Aéromodéliste****«Les Avionneux de Wavrin»**Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 11/17

3 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

3.1 DEFINITION DE L'ACTIVITE D'AEROMODELISME

- Référence AIP ENR 5.5 : prévu
- Lieu : chemin de Noël à WAVRIN
- Position (PSN) : 50°34'15"N – 002°55'06"E
- Orientation de la piste : 320°/140°
- Nature de la piste : en herbe (50mx150m)
- Plancher : SFC
- Plafond : 500ft ASFC (150m/sol)
- Limites latérales : voir §5.2
- Horaires : tous les jours de SR à SS
- Observations : vols radio commandés

3.2 ENVIRONNEMENT AERONAUTIQUE

- Activité située dans la CTR de LILLE (EAC de classe D du sol à 1500ft AMSL)
- Aérodrome le plus proche : Lille-Lesquin (LFQQ)
- Position par rapport à LFQQ : 275°/6,5NM ARP

3.3 PROCEDURES D'EXECUTION

3.3.1 Annonce et exécution de l'activité

Toute séance d'aéromodélisme est subordonnée à l'autorisation de LILLE. A cet effet, le demandeur contacte le chef de Tour de LILLE (cf. §4 –Moyens de Liaison).

Pendant la durée de l'activité, LAW assure une veille permanente de la fréquence LILLE-TOUR 118.550 Mhz. Cette veille est assurée par l'association au moyen d'un poste VHF.

En cas de besoin, un responsable de cette activité peut être joint à tout moment par le chef de Tour de LILLE à l'un des numéros précisés dans l'Annexe 4 (Moyens de Liaison – cf. §4.2 procédures dégradées).

3.3.2 Conditions météorologiques et Rappels VFR/Special

L'exécution de l'activité d'aéromodélisme est possible jusqu'aux valeurs minimales suivantes :

- visibilité 3km
- plafond 300m (1000ft)

Les conditions VFR/Special (cf.RDA §4.2) en CTR et dans la circulation d'aérodrome sont réunies lorsque :

- le plafond est inférieur à 450m (1500ft), ou
- la visibilité au sol est inférieure à 5km



3.3.3 Contraintes de Circulation Aérienne

Etant donné que les circuits d'évolutions des aéromodèles interfèrent avec la CTR de LILLE (espace aérien contrôlé de classe D), LILLE peut limiter ou suspendre à tout moment l'activité d'aéromodélisme.

LILLE communique une telle instruction soit sur la fréquence LILLE-TOUR précitée soit par téléphone.

LAW accuse réception à LILLE dans les plus brefs délais par téléphone et confirme la teneur et le respect de l'instruction.

A titre d'exemple, ce peut être le cas lorsque les conditions VFR/Sécial imposent une limitation d'activité, voire sa suspension.

3.3.4 Obligations du pilote de l'aéromodèle

Le pilote de l'aéromodèle doit obligatoirement :

- conserver la vue de son aéronef,
- maintenir l'aéromodèle en dehors des nuages à une hauteur inférieure à la base des nuages,
- maintenir l'aéromodèle dans les limites latérales et verticales de l'activité décrites aux §3.1 et §5.2,
- respecter les critères météorologiques du §3.3.2
- d'une manière générale, observer toute instruction émanant du service du contrôle.

Chaque pilote d'aéromodèle est responsable d'assurer l'anticollision avec d'autres aéronefs. A cet effet, une surveillance du ciel permanente doit être réalisée pour permettre d'interrompre immédiatement et sans délai toute évolution d'aéromodèle en cas de risque de collision avec un aéronef évoluant dans la CTR.

3.3.5 Précautions et dispositions particulières encadrant l'activité

- aucun vol n'est entrepris au dessus de 150m/sol (500ft ASFC),
- avant l'envol, le pilote s'assure que l'espace aérien est libre de tout trafic aux abords du volume de l'activité.
- aucun survol à moins de 150m de distance latérale de toute personne, animaux et/ou obstacle artificiel et notamment, aucune évolution à moins de 150m de la RD 145 située au Nord-Est de la piste
- aucun survol à une distance inférieure à 150m des habitations situées au Sud de la piste.

Dans tous les cas, conformément à la réglementation, le pilote de l'aéromodèle reste responsable de l'application des règles de l'air et du respect de la règle « voir et éviter ».

Il est de la responsabilité de LAW d'informer ses membres des présentes conditions protocolaires et de s'assurer du respect de celles-ci.

En cas de non respect de ces consignes destinées à assurer le respect de la prévention des collisions par application des règles de l'air, la D/NPdC se réserve le droit de suspendre l'activité et de recourir à la ségrégation d'espace par la création d'une zone réglementée.



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord

Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste

«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 13/17

3.3.5 *Fin de l'activité*

La fin de l'activité d'aéromodélisme est annoncée téléphoniquement par LAW auprès du Chef de Tour de LILLE.

3.4 EVENEMENTS DE SECURITE

Lors du déroulement de leur activité, les responsables et les pilotes de l'association s'engagent à tenir informé le chef de tour de LILLE par téléphone, de tout incident ou événement de sécurité.



DSNA

Service de la Navigation Aérienne Nord

Protocole d'Accord
Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste
«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 14/17

4 - MOYENS DE LIAISON

4.1 COORDONNEES DES PARTIES SIGNATAIRES

SNA/N

LAW

Adresse Postale

SNA/NORD
Aéroport de Lille BP 10 416
59810 LESQUIN Cedex

Adresse Postale

Les Avionneux de Wavrin
3 rue des Saules Résidence du Bois du Biez
62840 LORGIES

Alain GENIA

Chef du Service Exploitation

Téléphone :
Télécopie :
Courriel : alain.genia@

Patryck CLIQUENNOIS

Président

Téléphone :
GSM :
Courriel :

Alexandre ENGEL

Chef de la Subdivision Contrôle de la C.A.

Téléphone :
Télécopie :
Courriel : alexandre.engel@

Philippe HIMBERT

Vice Président

Téléphone :
GSM :
Courriel :

Chef de Tour LFQQ

Téléphone :
Télécopie :
Courriel : lille.tour@

Denis FABRE

Secrétaire

Téléphone : +33] 03.....
GSM :
Courriel : denis.fabre@

Tour de Contrôle LFQQ

TOUR +33] 03 20 90 71 82
SOL +33] 03 20 90 71 81
Ligne de Secours : +33] 03 20 87 51 39
Fréquence TOUR : 118.550Mhz
Fréquence SOL : 121.850Mhz

Gérard LAROSCHE

Trésorier

Téléphone :
GSM :
Courriel : glarosche@

BRIA LFQQ

Agent :
Ligne de Secours :
Courriel : lille.bria@

Responsables Sécurité

Gérard DESCAMPS
Jean-Marc PARENT



DSNA

Service de la
Navigation
Aérienne Nord

Protocole d'Accord
Organisme de Contrôle LILLE



Association Aéromodéliste
«Les Avionneux de Wavrin»

Référence : PRT_AEM003/SNAN/CTL
Version : v1.0
Date : 20/03/2012
Page : 15/17

4.2 PROCEDURES DEGRADEES

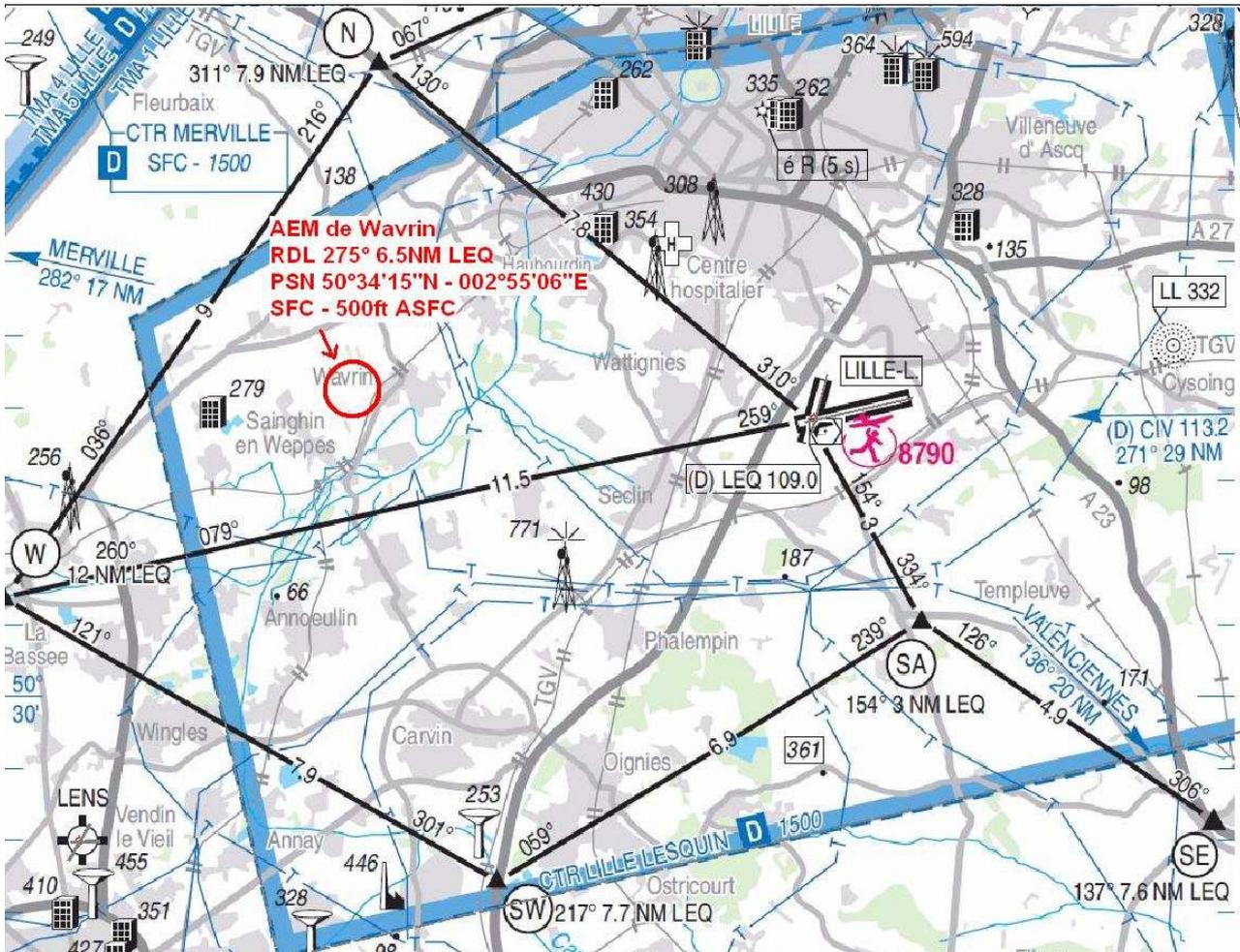
LILLE peut être amené à contacter un responsable de l'association LAW (par ordre préférentiel) :

- | | | |
|---|--------------------|----------------------|
| A | Patryk CLIQUENNOIS | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| B | Philippe HIMBERT | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| C | Gérard LAROSCHE | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| D | Denis FABRE | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| E | Gérard DESCAMPS | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| F | Jean-Marc PARENT | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |
| G | | |



5 - CARTOGRAPHIE

5.1 POSITIONNEMENT DE L'ACTIVITE DANS LA CTR





5.2 VUE AERIENNE



Légende :

Les dimensions latérales du volume d'évolution sont représentées par le parallélogramme jaune.